



« L'avortement : un droit à protéger »

2012

fps

Olivia Hairson

2012

Secrétariat général FPS

olivia.hairson@mutsoc.be

02/515.06.26

La Fédération des Femmes Prévoyantes Socialistes ainsi que d'autres associations partenaires¹ se sont réunies en 2011 et ont créé « *La Plateforme pour le Droit à l'avortement*² » en Europe. Cette Plateforme invite à la vigilance et à la mobilisation en manifestant ce 24 mars 2012, place Poelaert, pour défendre le droit à l'avortement

Pourtant, nous direz-vous, ce droit fête ses 22 ans en Belgique cette année.
N'a-t-il pas acquis aux yeux de tous l'âge de raison ?

Malheureusement, non.

Pourquoi est-il nécessaire de se (re)mobiliser et de rester vigilants ?

*Parce que ce droit, qui a été acquis non sans peine, est toujours menacé, entravé.
En tant que mouvement féministe, nous refusons qu'il soit remis en cause.
Parce que nous sommes solidaires avec les femmes de trop nombreux pays où la loi interdit encore l'avortement*

¹ CAL, Centre du Libre Examen, Centre Séverine, Conseil des Femmes Francophone de Belgique (CFFB), de Mens-nu, Fédération des Centres de Planning et de Consultations, Fédération des Centres de Planning Familial de FPS, Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, Fédération laïque de centres de Planning familial, FGTB-ABVV, GACEHPA, LUNA, MOC, Mutualité Socialiste-Solidaris, Vrouwen Raad (NVR), Ni putes Ni Soumises asbl, R.A.P.P.E.L (fr/nl), Sensoa, Université des femmes, VIVA-Socialistische Vrouwen Vereniging, VVOV, WGNRR

² www.abortionright.eu



Table des matières

Le droit à l'avortement menacé

Tour d'horizons des menaces actuelles en Belgique et en Europe

Protégeons ce droit tous ensemble

Le droit à l'avortement menacé

En 1990, la Belgique adoptait la loi relative à l'interruption de grossesse portée par Roger Lallemand & Herman Michilsens. Cette loi marqua une victoire du droit pour chaque femme de disposer de son corps : un bon en avant pour l'émancipation féminine qui amène enfin les femmes à pouvoir exercer leur libre choix sur leur corps. Ce qui était en jeu, c'était l'égalité physique et psychique des hommes et des

femmes. Deux décennies, on pensait le droit acquis, la lutte finie. Et pourtant, il fait l'objet d'attaques régulières en Belgique et en Europe.

De nombreux pays européens prennent actuellement des initiatives qui portent atteintes aux droits sexuels et reproductifs, plus particulièrement au droit à l'avortement. Un vent de conservatisme souffle remettant en cause le droit des femmes.

Ce conservatisme prend place également dans les médias. Les séries TV, fictions et autres « émissions témoignages » qui idéalisent les grossesses adolescentes ne manquent pas. (ex : Série « Clem », le film « 17 filles, etc.)

L'année passée, le chanteur r&b Colonel Reyel vantait, dans ce qui est devenu un tube, le courage d'Aurélié, 16 ans. Sans ressource, sans famille, cette adolescente refuse l'avortement et se sent prête à être maman. Victime d'un homme plus âgé, Aurélié se retrouve à la fin de la chanson, seule, avec un enfant sur les bras. Et le chanteur de terminer sa chanson comme un conte de fées : « *Mettre au monde un enfant [...] est la plus belle chose qui soit. Si tu le nies, c'est que tu n'as rien compris.* ». Ce tube a été téléchargé plus de 23 millions de fois sur You Tube, et a été récupéré par plusieurs mouvements anti-IVG...

Force est de constater que les menaces actuelles à l'avortement ne sont plus des faits isolés. Elles se multiplient sous l'influence de plusieurs mouvances : religieuses, politiques, etc.

Il est donc temps que tout le monde – jeunes générations comprises – se rende compte que ce droit est en danger et qu'une interdiction et/ou une limitation à le pratiquer nous ramènerait à une époque où les femmes étaient victimes de multiples complications suite à un avortement clandestin (malheureusement elles le sont toujours dans de nombreux pays).

Continuer à se mobiliser, à rester vigilants est aujourd'hui nécessaire afin de protéger ce droit si précieux.

Tour d'horizons des menaces actuelles en Belgique et en Europe³

Mieux comprendre ces menaces actuelles nous permet de mieux les enrayer et les combattre.

Si elles peuvent sembler moins directes et frontales qu'auparavant, elles n'en sont pas moins inoffensives et mettent en péril l'avenir des femmes.

³ Cette partie de l'analyse a largement été rédigée sur base de la revue de presse 2011-2012 du CAL intitulée « *Le droit à l'avortement menacé partout* »

Sans rentrer dans un régime de crainte, la vigilance est de mise au regard des réalités vécues dans plusieurs pays européens⁴.

En Pologne, en septembre 2011, un texte de loi visant à repénaliser complètement l'avortement est rejeté... à 5 voix près ! L'IVG y est pourtant déjà interdite sauf en cas d'anomalie du fœtus, d'inceste, de viol ou si la santé de la mère est en danger.

La nouvelle Constitution hongroise stipule, depuis avril de l'année passée, que la vie du fœtus sera protégée depuis la conception. C'est une formulation unique en Europe qui est dangereuse et qui n'existe même pas en Irlande et en Pologne où l'IVG est interdite !

En Russie, plusieurs propositions ont été discutées au Parlement, avec la participation de l'Eglise orthodoxe, pour limiter le droit à l'avortement. Elles obligeraient d'une part la femme à payer pour avorter, d'autre part les IVG seraient interdites dans les hôpitaux gérés par l'Etat, enfin un accord du conjoint serait exigé dans le cas où une femme mariée désirerait avorter.

Plus proche de chez nous, le gouvernement espagnol, aujourd'hui conservateur, avait promis à l'aube de sa victoire de réformer la loi sur l'avortement. Il a déjà annoncé la couleur en informant ses intentions : soumettre l'IVG à plusieurs conditions. Ex. les mineures désirant avorter devraient obtenir l'autorisation parentale.

Ces tentatives de modifications législatives dans plusieurs pays témoignent d'une volonté certaine de retour en arrière. Elles sont des menaces réelles à la dépenalisation de l'avortement en Europe au nom d'un « soi-disant ordre moral perdu ».

Dans d'autres pays européens, les moyens pour contrer l'IVG sont parfois plus originaux mais non moins réactionnaires. L'on pense notamment à la région du Piémont en Italie qui a pour projet de verser un chèque Anti-IVG de 250 euros pendant 18 mois aux femmes qui souhaitent avorter pour cause de pauvreté. Ce « chèque miracle » ne nous dit pas comment ces femmes pourront s'en sortir avec un tel montant quand elles ne travaillent pas. En Allemagne, une caisse d'assurance maladie propose, quant à elle, une prime de 300 euros à la naissance d'un enfant, en échange d'une promesse solennelle, celle de ne jamais avorter ! Seuls pourront bénéficier les assurés qui ont adhéré à « Pro Life », une association qui milite contre l'interruption volontaire de grossesse.

Et en Belgique, où se situent les menaces à l'IVG ?

C'est surtout au niveau de l'accès à l'avortement que se situent les plus grands freins⁵.

Le manque de médecins qui pratiquent l'avortement est interpellante et constitue un obstacle évident à la pratique. Le peu de formations et de reconnaissance des médecins qui pratiquent l'IVG en sont les causes principales. Il en va pourtant d'un enjeu de santé publique de sensibiliser les futurs médecins au bien-fondé de l'IVG.

⁴ Sans compter que Malte et l'Irlande ne reconnaissent toujours pas le droit à l'avortement. Quant à la Pologne et à Chypre, ils l'autorisent uniquement en cas de viol ou si la santé ou la vie de la mère est menacée

⁵ Tout comme en France d'ailleurs où l'adoption de la loi Bachelot tente à faire disparaître les structures hospitalières de proximité où l'avortement est exclusivement pratiqué.

A côté de cela, la Belgique n'est pas épargnée par les attaques des mouvements religieux présents dans toute l'Europe. Ces mouvements condamnent l'avortement en le considérant comme un crime et en faisant peser le poids de la culpabilité sur les épaules de la femme qui a osé « tuer son enfant ». Et puisqu'il s'agit d'un enfant à leurs yeux, ils prônent naturellement la protection juridique du fœtus. Ce n'est donc pas un hasard si plusieurs propositions de loi sont déposées afin d'« humaniser » le fœtus à partir de 12 semaines⁶, voire même dès la conception. Ces propositions sont dangereuses pour la liberté de la femme de poursuivre ou non sa grossesse. Elles pourraient cacher une tentative déguisée de réduire la durée au cours de laquelle une IVG peut être pratiquée. Au nom de la protection juridique du fœtus, c'est le droit de la femme qui risque d'être fameusement mis à mal.

Enfin, ne sous-estimons pas les stratégies des associations « pro-life » qui se renforcent de plus en plus. En Belgique, ils étaient 2000 à marcher dans les rues en 2010. Presque 3000 en 2011. En 2012, ils étaient 1900. En France, ils étaient entre 10.000 et 40.000 l'année passée également. On aurait tort de voir ces groupes uniquement comme des marginaux ou illuminés réactionnaires. Leurs sites Internet⁷ ressemblent de plus en plus à s'y méprendre à ceux qui défendent le droit à l'IVG. A l'aide d'études anglophones, de centres d'écoute, et., ils se bâtissent aux yeux du monde une certaine respectabilité⁸.

Aujourd'hui, ces mouvements se développent partout dans le monde. Ils entretiennent avec ferveur le climat de peur engendré par les soi-disantes conséquences, incontournables selon eux, de l'avortement sur la santé de la femme qui y a recours. Citons deux exemples : le cancer du sein et le syndrome post abortif, véritable cheval de bataille des « anti-IVG ». Ce syndrome porterait atteinte à la santé de chaque femme après un avortement, l'envoyant directement soit vers l'alcoolisme, la dépression, etc.

Rappelons que la recherche principale menée sur le sujet ne s'est portée que sur une trentaine de femmes américaines... Pas de quoi, nous semble-t-il, en faire une généralisation.

Que ce soit sur le front législatif, idéologique, économique ou pratique, on le voit bien, les menaces dont l'avortement fait l'objet prennent une ampleur non-négligeable en Europe.

On aurait tort de les minimiser.

Protégeons ce droit tous ensemble

Il nous faut protéger ce droit : c'est notre devoir.

Nous ne pouvons pas risquer d'être les témoins d'un retour en arrière qui ramènerait les femmes à se faire avorter clandestinement dans des conditions non sécurisées.

⁶ « 20 ans de la loi sur l'avortement », analyse FPS de Julia Laot, 2010

⁷ Exemples parmi d'autres : <http://www.ivg.net> / <http://www.avortementivg.com>

⁸ « L'avortement, encore et toujours une affaire de bonnes femmes », Le Monde Diplomatique, Sabine Lambert, mars 2012

En Belgique, 19.000 avortements sont pratiqués chaque année. Ce chiffre, au regard des statistiques internationales, est un des plus faible au monde. Si le taux d'avortement a légèrement augmenté depuis sa dépénalisation, il est notamment dû au fait que les femmes belges avant 1990 allaient se faire avorter en Hollande. Par ailleurs, le rapport entre le nombre d'accouchements et le nombre d'avortements restent stable. Il est donc faux de penser que la dépénalisation de l'avortement constitue un incitant à sa pratique. Comme il est également erroné de croire qu'en le pénalisant, on l'éradique. On favorise au contraire l'insécurité dans laquelle il est alors pratiqué. Il s'agit là d'un enjeu fondamental de santé publique.

Il y 22 ans, lorsque le droit à l'avortement fut acquis, il s'agissait principalement d'une question de santé publique et d'égalité homme/femme en réaction à une société patriarcale forte dont la femme voulait, devait se libérer. Aujourd'hui, la mobilisation s'inscrit plus largement dans la défense des Droits de l'homme et en particulier des droits sexuels et reproductifs qui consacrent le droit à chacun et chacune de décider librement de son corps, de sa sexualité. Droit également de décider librement, du moment de la reproduction, du nombre souhaité d'enfants, de ne pas avoir d'enfants, d'avorter⁹. Si ces droits ont été conquis parce que les femmes étaient directement touchées dans leur chair par les décisions et interdits de l'Etat, ils ne peuvent plus aujourd'hui être réduits à une simple « lutte de bonnes femmes ». Tous et toutes, nous devons nous sentir concernés et défendre ces droits humains. Il en va d'un enjeu citoyen.

Voilà pourquoi les FPS, membre de la « *Plate-Forme pour le droit à l'avortement* », ont appelé à la mobilisation de TOUS pour avant tout défendre le choix ! Ce fut une réussite puisque 2200 personnes, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes se sont retrouvés ce 24 mars dernier.

Défendre le droit à l'avortement, c'est :

- Permettre aux femmes d'interrompre une grossesse non désirée, dans de bonnes conditions ;
- Défendre la liberté de choix des femmes ;
- Respecter les femmes dans leur intégrité et leur désir ou non de grossesse en refusant de les limiter à des ventres
- Protéger les femmes contre la souffrance
- Garantir l'égalité de traitement de toutes les femmes quelles que soient leurs convictions et situations sociales
- Assumer collectivement et sans hypocrisie des avortements qui seraient sinon pratiqués dans la clandestinité
- Défendre une parentalité responsable dans une société d'hommes et de femmes libres et responsables

⁹ Pour plus d'infos: www.bougetapomme.be

Parce que nous n'admettrons pas qu'un droit aujourd'hui acquis fasse marche arrière. Parce que nous sommes solidaires des femmes qui dans le monde n'y ont malheureusement pas encore accès.

On compte sur vous ! La vigilance est de mise.

Le site web www.abortionright.eu vous permet de retrouver un fil info sur le sujet et de signer la charte pour rappeler que l'accès à l'avortement est un droit et doit le rester.

Bibliographie

« *La droit à l'avortement menacé partout* », Revue de presse 2011-2012 du CAL

« *Une affaire de bonnes femmes* », Le Monde Diplomatique, Sabine Lambert, mars 2010

« *Le droit des femmes sont remis en cause par des forces conservatrices en Europe* », Le Monde, M-P Martinet et C. Mauget, septembre 2011

« *Dépénalisation de l'IVG : restons vigilants* », CAL, FPS, FLCPF, GACEPHA et l'Université des femmes, Le Soir, mars 2010

« *20 ans de la loi sur l'avortement* », analyse FPS, Julia Laot, 2010

RTBF, émission radio « Et Dieu dans tout ça ?, « *L'avortement, un nouvel enjeu idéologique* », mars 2012

Conférence- débat « *La dépénalisation de l'avortement en péril* », Pascale Maquestiau & Katinka Int'Zandt, mars 2012

<http://www.abortionright.eu>

<http://blog.jevaisbienmerci.net/>

<http://www.bougetapomme.be>